pouzzolane

Le projet de Schéma des carrières 2013 est, pour cause d’annulation prononcée par la Cour d’appel administrative de Lyon, la suite directe du schéma de 1996. L’annulation portait, entre autres, sur une protection insuffisante de la ressource en eau. Concrètement, il reprend le schéma précédent de 2007, celui qui a été annulé.

Depuis 1996, cependant, il y a quelques modifications : le principal changement est la baisse d’exploitation globale qui a suivi l’ouverture de la A 89. Un autre changement, très important, est la diminution, allant théoriquement jusqu’à l’extinction, des extractions alluvionnaires, afin de protéger les puits de captage d’eau potable (voir le texte ‘la science au service…). Les prévisions quantitatives des volumes de pouzzolane, eux, restent identiques, de même que l’affirmation de leur usage réservé à des besoins spécifiques, sauf, ce qui est nouveau pour 2013, s’il y a une forte valeur ajoutée.

En 1996, comme en 2007, on déplorait que la pouzzolane, employée pour tous travaux connexes à l’eau à cause de ses fortes capacités d’absorption, soit également répandue sur les routes par temps de gel et exportée hors du département. Le projet de 2013 ajoute un usage nouveau, indépendant de ses caractéristiques matérielles : la valeur ajoutée, usage purement ‘économique’, accordée à l’entrepreneur à qui elle sert de matière première. Aucun commentaire ne vient éclairer cette nouvelle utilité.

Or, cette ‘valeur ajoutée’ est déjà mise en pratique : le ‘projet’ présenté à consultation publique entérine la main-mise sur un gisement, repris pour 20 ans en 2010, afin de transformer une matière rare et irremplaçable en… parpaings. Une thèse soutenue début 2011 à l’école de Chimie de Clermont-Ferrand a démontré, magistralement, l’avancée scientifique de cette ‘invention’. La Dreal, qui rassemble depuis 2009 la Drire et la Diren, ne dit rien de ce projet qu’elle a pourtant avalisé. Diren et Drire ne communiquent pas au sein du nouvel organisme commun.

Ainsi, le Puy de Tunisset propriété de Pouzzolane des Dômes est déjà arasé jusqu’au sol ; il sera, nouvelle autorisation donnée en 2010, creusé sur une profondeur de 50 mètres. Et la matière première sera détournée de son usage spécifique.

Voici que, coïncidence, en mars 2013, pendant la durée de la consultation publique, « 60 millions de consommateurs » et la Fondation France Libertés publient les résultats de leur enquête sur les eaux embouteillées qui ‘issues d’une source souterraine doivent être dénuées de tout polluant d’origine humaine, sans aucun recours au moindre traitement chimique’. Plusieurs eaux sont pointées du doigt : Cristalline, Hépar, Mont Roucous, Vittel, Volvic…

Le Puy de Tunisset est situé dans l’impluvium de Volvic. Le creuser sur 50 mètres fragilisera davantage la ressource en eau. Voir Sèves n°49 d’avril 2010. Car, comme toutes les eaux de source, Volvic est tributaire de la protection naturelle de son impluvium et a vu croître, depuis longtemps, la teneur en nitrates du flux sorti d’un goulet profond naturellement creusé dans le sous-sol volcanique. Une thèse soutenue à huis clos à l’école des Mines de Saint-Etienne (secret industriel à la clef) avait conclu à l’origine ‘naturelle’ de ces nitrates. Faisant fi de la réalité de l’impluvium arrosé, sans précaution aucune, de produits industriels les plus divers. Accessoirement, si l’on ose dire, l’eau de Volvic est débarrassée de son arsenic (bien naturel celui-là) par un traitement sophistiqué permis (et financé) depuis des années par la puissance publique. Mais l’atrazine découverte dans une bouteille ne peut absolument pas provenir des eaux profondes : c’est un pesticide créé par l’agro-chimie, interdit depuis 2001, qui continue son cheminement souterrain.

Déjà l’autoroute A 89, contre laquelle PdDNE avait longuement ferraillé, a écorné l’impluvium, rendant ‘nécessaire’, notamment, la mise à sec du Gour de Beaunit qui offrait son bouclier protecteur aux eaux de Volvic. Devant la décision prise pour ce tracé, PdDNE avait plaidé en vain pour qu’un viaduc, de faible longueur, enjambe cet espace stratégique sans le détruire. En vain.

Le projet du schéma des carrières, qui va orienter la production de granulats pendant les années à venir, propose ses pourcentages (roche dure, alluvionnaires, pouzzolane) sans tenir aucun compte de l’environnement dont ils sont issus. Cette ressource non renouvelable, est abondante, certes (pour les roches dures), mais elle constitue aussi une couche protectrice (alluvions et pouzzolane de Tunisset) de cette autre ressource, l’eau potable, qualifiée de ‘stratégique’ par les rédacteurs du projet qui, de toute évidence, s’en moquent complètement. Pourvu que les carriers puissent continuer leur travail sans souci et sans contraintes.

Et cela met en lumière un autre projet : l’inscription des Volcans au patrimoine naturel de l’Unesco. Drôle de nature où l’on décapite les volcans et l’on empoisonne les pâturages en répandant de la bromadiolone à profusion pour lutter contre les rats taupiers.

Entre 1996 et 2013, la proportion (envisagée) de ré-usage de matériaux de construction est passée de 3% à 6%. On comprend combien il est aussi urgent que nécessaire de creuser la pouzzolane de Tunisset pour en faire des parpaings.